

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 16 août 2011, à 20:00 heures, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff.

Le directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff, était aussi présente.

Le conseiller, monsieur Pierre Vermette, était absent.

264-08-11 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

265-08-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

266-08-11 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE JUILLET 2011.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance de juillet 2011, tel que rédigé.

267-08-11 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services	1 614 197.47\$
Salaires (périodes 13, 14, 15 et 16)	514 758.13\$
	<u>2 128 955.60\$</u>

Signé ce 16<sup>e</sup> jour d'août 2011.

---

Carmen McDuff, secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU:

1<sup>o</sup> d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.

2° d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

268-08-11 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de services pour les services d'administration, incendie, loisirs sportifs, techniques, trésorerie et urbanisme.

269-08-11 ADOPTION DE DEUX PROGRAMMES DE PRÉVENTION DES INCENDIES.

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le programme de formation sur l'utilisation des extincteurs portatifs en milieu industriel et commercial et le programme d'activités de sensibilisation du public, tel que déposé par la MRC de Marguerite d'Youville.

270-08-11 DÉPÔT DE L'ESTIMÉ PRÉLIMINAIRE POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LES SAISONS 2011 À 2014.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter le dépôt de l'estimé préliminaire, préparé par monsieur Samuel Gemme, directeur des services techniques aux travaux publics, pour le contrat de déneigement des saisons 2011 à 2014.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater monsieur Samuel Gemme à procéder à des soumissions publiques pour ce contrat.

271-08-11 RENOUVELLEMENT DES MARGES DE CRÉDIT À LA CAISSE POPULAIRE DU GRAND COTEAU.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de demander à la Caisse Populaire du Grand Coteau, une marge de crédit de 10 570 000.\$.

Ce montant sera réparti dans différents comptes en fonction des besoins de la municipalité, tel qu'exprimé par la directrice de la trésorerie de la municipalité dans un document joint à la présente résolution.

272-08-11 AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT NUMÉRO 672-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 649-10 AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COMPENSATIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AINSI QUE LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA SUPERFICIE ET LES DIMENSIONS DES LOTS.

Monsieur le conseiller Mario McDuff, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur un règlement portant le numéro 672-11 amendant le règlement de lotissement numéro 649-10 afin de préciser les dispositions concernant les compensations relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions concernant la superficie et les dimensions des lots.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

273-08-11 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 672-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 649-10 AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COMPENSATIONS RELATIVES AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AINSI QUE LES

DISPOSITIONS CONCERNANT LA SUPERFICIE ET LES DIMENSIONS DES LOTS.

ATTENDU que le règlement de lotissement numéro 649-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de lotissement numéro 649-10 afin préciser les dispositions concernant les compensations relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions concernant la superficie et les dimensions des lots;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme, à la minute 405-26-11, recommande au conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU :

QUE le projet de règlement numéro 672-11, amendement le règlement de zonage numéro 649-10 afin de préciser les dispositions concernant les compensations relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions concernant la superficie et les dimensions des lots, soit adopté;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 6 septembre 2011, à 19h45 à la salle Simon Lacoste ;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

274-08-11

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE UNIFAMILIALE RU-29 ET LA ZONE SEMI-INDUSTRIELLE IL-3 À MÊME LA ZONE SEMI-INDUSTRIELLE IL-1.

Monsieur le conseiller Mario McDuff donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur un règlement portant le numéro 673-11, amendement le règlement de zonage numéro 647-10 afin de créer la zone résidentielle unifamiliale RU-29 et la zone semi-industrielle IL-3 à même la zone semi-industrielle IL-1.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

275-08-11

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 673-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE UNIFAMILIALE RU-29 ET LA ZONE SEMI-INDUSTRIELLE IL-3 À MÊME LA ZONE SEMI-INDUSTRIELLE IL-1.

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin de créer la zone résidentielle unifamiliale RU-29 et la zone semi-industrielle IL-3 à même la zone semi-industrielle IL-1, dans le but de permettre le développement à des fins résidentielles du secteur de la partie de lot 215 située entre la rue Rémi et le cours d'eau Narbonne;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, à la minute 405-27-11, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU :

QUE le projet de règlement numéro 673-11, amendement le règlement de zonage numéro 647-10 afin de créer la zone résidentielle unifamiliale RU-29 et la zone semi-industrielle IL-3 à même la zone semi-industrielle IL-1, soit adopté;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 6 septembre 2011, à 19h45 à la salle Simon Lacoste;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

276-08-11

MANDAT DE SIGNATURE CONVENTION DE DROITS D'ACCÈS ET DE CIRCULATION POUR LE PROJET PIPELINE.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la construction du pipeline Saint-Laurent, la compagnie Ultramar, demande à la municipalité l'autorisation d'accéder et de circuler sur la propriété du 710, rue Martin, afin d'accéder à l'emprise du pipeline ;

CONSIDÉRANT le projet de convention de droits d'accès et de circulation déposé par la compagnie Ultramar ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de mandater la directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff à signer pour et au nom de la Municipalité ladite convention.

277-08-11

AUTORISER LE DIRECTEUR DU SERVICE D'URBANISME À PARTICIPER AU CONGRÈS DE L'OUQ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'autoriser le directeur du service d'urbanisme à participer au congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec, qui se tiendra du 21 au 23 septembre 2011 à Laval.

Les frais d'inscription de 666.46\$ incluant les taxes et de transport seront défrayés par la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

Pour ce qui est des repas qui ne sont pas inclus dans la programmation du congrès, les tarifs suivants seront déboursés :

- 25.\$ pour le déjeuner
- 50.\$ pour le dîner
- 75.\$ pour le souper

278-08-11 ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 405 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 405, du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 19 juillet 2011.

279-08-11 SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER.

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration d'une partie de la rue Martin pour un montant subventionné de 11 652 \$ et joint à la présente, copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Martin dont la gestion incombe à la municipalité.

280-08-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 670-11, POUR FINANCER LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ ET CELLE DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC AU PROGRAMME D'AIDE POUR LA STABILISATION DES FONDATIONS.

ATTENDU que la municipalité, par sa résolution numéro 249-07-11, entend participer avec la Société d'Habitation du Québec, à la phase VIII du *Programme Rénovation Québec*, volet II, de cette Société pour venir en aide aux propriétaires pour la stabilisation des fondations.

ATTENDU que le montant total de l'aide financière qui pourrait être accordé, sous forme de subventions aux propriétaires, est estimé à 576 000 \$ dont 50%, soit 288 000\$ \$ sera remboursé à la municipalité sur une période de 15 ans;

ATTENDU qu'il y a lieu de financer sur 15 ans la quote-part de la municipalité, les frais incidents ainsi que celle de la SHQ en attendant le versement de la subvention;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 600 000\$ afin de financer la quote-part de la municipalité, soit de 288 000\$, ainsi que la quote-part du Gouvernement du Québec, soit 288 000\$ en attendant, dans ce cas, le versement des subventions plus un montant de 24 000 \$ pour les frais de financement et les frais incidents;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 670-11 décrétant une dépense et un emprunt de 600 000.\$, pour financer la participation de la Municipalité et celle de la Société d'Habitation du Québec au programme d'aide aux propriétaires pour la stabilisation des fondations, la phase VIII du Programme Rénovation Québec, (volet II) et les frais incidents.

281-08-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT 671-11 RELATIF À L'APPLICATION DU PROGRAMME D'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS POUR LA STABILISATION DE FONDATIONS, PHASE VIII, DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC.

ATTENDU que le conseil doit adopter un règlement pour l'application du programme relatif aux maisons présentant des problèmes de fondations;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 671-11 intitulé : Règlement relatif à l'application du programme d'aide aux propriétaires de maisons pour la stabilisation de fondations, phase VIII du Programme Rénovation Québec.

282-08-11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 169, RUE DAVID.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 169, rue David;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 169, rue David quant au nombre de cases de stationnement, soit 57 cases plutôt que 60 cases, tel que requis au règlement de zonage numéro 387-97, article 2.4.4.3.

283-08-11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 550, RUE JOLIETTE.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 550, rue Joliette;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 647-10 de la municipalité est nouvellement en vigueur et que, par le fait même, la question de la superficie des abris d'autos a récemment été étudiée et validée;

CONSIDÉRANT que limiter la superficie de l'abri d'autos à 62,5 mètre carrés, soit 50% de la superficie de la maison, tel que prescrit par le règlement de zonage, n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de refuser la présente demande de dérogation mineure visant à augmenter, de 62,5 mètres carrés à 98,1 mètres carrés, la superficie de l'abri d'autos autorisée pour le 550, rue Joliette, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme, minute 405-25-11.

284-08-11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 255, RUE THOMAS.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 255, rue Thomas;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 255, rue Thomas ayant pour objet de rendre conforme la hauteur d'un bâtiment accessoire projeté, soit 10,2 mètres au lieu de 8,7 mètres, tel que requis au règlement de zonage 687-97, article 6.4.1.

285-08-11 PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS "LE BOTTIN DES SERVICES DE MA VILLE 2011"

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accorder une participation financière de 750.\$ à Promotion Guifo Inc. pour l'impression et la distribution de "Le Bottin des services de ma ville", pour l'année 2012, donnant droit à la municipalité d'y inscrire les renseignements généraux de la municipalité et d'y inclure une carte des rues municipales.

286-08-11 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2010 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accepter le dépôt des états financiers de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2010, tel que présenté par le vérificateur, François Nadeau, CGA.

287-08-11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Talbot, 550, rue Joliette : Discute de sa demande de dérogation mineure qui a été refusée.
- Richard et Éric Harvey, domaine Beaudry : S'informe du dossier d'amendement au règlement de zonage pour les maisons mobiles et mentionne que suite à la tragédie survenue sur la rue Croissant Denis, les propriétaires n'ont plus d'endroit où habiter.
- M. Dufour, 257, rue de l'Église : Demande l'installation d'un panneau de signalisation pour interdire la circulation des véhicules lourds sur la rue de l'Église au coin de Martin. Se plaint de la vitesse excessive sur sa rue entre le cimetière et la rue Martin.
- M. Léopold Labonté, 1449, rue Pagé : Mentionne qu'il y a eu deux accidents dans les trois dernières semaines, dans la courbe sur la rue Principale entre les rues Guy et Hervé et demande au conseil de faire diminuer la limite de vitesse sur cette section de rue.
- M. Marius Messier, 849, rue Principale : Mentionne qu'il y a des déchets qui ont été déversés sur la rue Martin entre la rue Hervé et Joliette et s'informe également du dossier de culture de chanvre sur notre territoire.

288-08-11 LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 21:00 heures, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière de juillet 2011.

*Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*